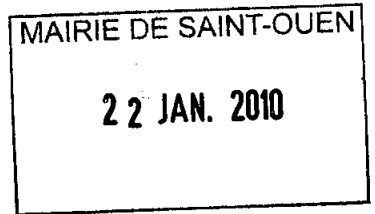




Deposé à l'accueil
le 22/01/2010



Saint-Ouen, le 26 décembre 2009

QUESTIONS ORALES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2010

Madame le Maire,

J'évoquais la question du Droit de vote des étrangers dans ma tribune de septembre 2009. Cette question refait surface à l'occasion des prochaines élections régionales. Comme nous l'indiquions dans nos documents concernant les futures élections régionales, le vote des étrangers, comme la diversité un mot aujourd'hui galvaudé et qui a perdu tout son sens, ne doit pas être une mode, un style ou un coup politique. Il me semble en effet irresponsable politiquement d'instrumentaliser les français d'origine différente pour des appétits électoralistes à droite comme à gauche. J'ai même entendu dire par un homme responsable politique à Gauche, qu'il donnait sa chance aux candidats dit de la diversité. Cette déclaration m'interroge fortement sur la façon de désigner les candidats dans certains partis politiques !

Aussi, je rappelle en effet que le droit de vote avait été Inscrit en 1981 parmi les 110 propositions pour l'élection de François Mitterrand à la présidence, 28 ans après c'est toujours le statu quo pour ce droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales.

Ainsi, nombreux audoniens sont exclus du droit de vote aux élections locales. Ce sont ces milliers d'étrangers non communautaires dans notre ville. Pourtant ils sont, au même titre que les citoyens disposant de droits civiques et politiques, des usagers et des acteurs de la ville et rien ne justifie leur mise à l'écart.

Une majorité d'audoniens est attachée à l'accès de tous à la citoyenneté. Saint Ouen, comme des villes de gauche de notre département, doit manifester son attachement à ce principe. **Ensemble pour Saint Ouen** propose d'exprimer cette volonté politique par un référendum local sur le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales.

Information : *après 5 ans de résidence légale en Belgique, un étranger non communautaire peut devenir électeur au niveau communal à condition de s'inscrire sur les listes électorales et de s'engager à respecter la constitution, les lois belges et la Convention européenne des Droits de l'Homme.*

Dans l'espoir que notre demande sera examinée avec attention notre demande, dans l'attente d'une réponse écrite, je vous prie ? Madame le maire, de recevoir mes salutations les meilleures.

Mamadou Keita
Conseiller Municipal de Saint Ouen
Président du groupe de Gauche
« **Ensemble pour Saint Ouen** »